

## Administration Communale de Mondorf-les-Bains

### Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Mondorf-les-Bains

#### Séance publique du 28.06.2011

Date de l'annonce publique de la séance: 21.06.2011

Date de la convocation des conseillers: 21.06.2011

Présents: Mesdames et Messieurs

Nagel, bourgmestre – Soyka et Schleck, échevins – Dolinski-Schwachtgen, Schaus, Bichler, Zbinden, Beck, Rollmann, Kuhlmann et Reckel, conseillers – Schong-Guill, secrétaire communale

Absents: excusé: ---  
sans motif: ---

Point de l'ordre du jour

5)

#### Fixation d'une redevance annuelle pour frais de scolarité

Approuvé par arrêté  
grand-ducal le  
28 juillet 2011

Approuvé par Monsieur  
le Ministre de l'Intérieur  
et à la Grande Région  
le 3 août 2011  
réf. 4.0042 (29950)

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 28 avril 2011 portant modification du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité;

Vu l'article 4 dudit règlement grand-ducal stipulant que le conseil communal de la commune d'accueil détermine la redevance annuelle pour frais de scolarité qui ne peut dépasser six cents euros par élève;

Considérant que les frais effectifs se chiffrent à Mondorf-les-Bains à un montant supérieur au maximum fixé par le règlement grand-ducal;

Entendu Mme le bourgmestre proposant de fixer une redevance annuelle pour frais de scolarité s'élevant à 600.- € et ceci à partir de l'année scolaire 2010/2011;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental;

Vu la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Après en avoir délibéré conformément à la loi par appel nominal et à haute voix, décide à l'unanimité de fixer à partir de l'année scolaire 2010/2011 une redevance annuelle pour frais de scolarité s'élevant à six cents euros pour les enfants en provenance d'une autre commune que celle de Mondorf-les-Bains.

Ainsi délibéré en séance publique, date qu'en tête.

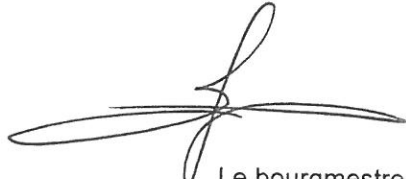
Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le

08 JUIL. 2011

  
Le secrétaire communal

  
Le bourgmestre